

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 novembre 2020

Date de la convocation : 04/11/2020
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET : **COHESION SOCIALE** – versement de subventions aux collèges pour l'année scolaire 2020-2021

Rapporteur : Philippe MARION

NOTE DE SYNTHÈSE

Chaque année, Vienne Condrieu Agglomération verse une subvention aux 5 collèges publics de son territoire. Ce soutien est dédié à des « actions en direction des familles qui peuvent rencontrer des difficultés financières » et peut permettre de « favoriser des projets jugés particulièrement intéressants ».

L'attribution de ces crédits est coordonnée avec les actions conduites dans le cadre de la cohésion sociale et de la réussite éducative. Un bilan de l'utilisation effective est réalisé en fin d'année scolaire.

Cette subvention, d'un montant global de 11 000 €, répartie entre les 5 collèges publics du territoire en fonction du nombre d'élèves inscrits lors de la rentrée scolaire 2020-2021, est inscrite au budget 2020, antenne 8100, compte 65737.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Cohésion Sociale en date du 04 novembre 2020,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 11 000 € aux collèges publics du territoire de Vienne Condrieu Agglomération, selon la répartition suivante :

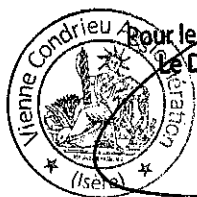
Etablissements scolaires	Nombre d'élèves (année scolaire 2020-2021)	Subvention accordée
Collège de l'Isle	644	2 220 €
Collège G. Brassens	438	1 510 €
Collège Ponsard	722	2 489 €
Collège C. & G. Grange	824	2 840 €
Collège le Bassenon	563	1 941 €
Total	3 191	11 000€

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 10 novembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 13 NOV. 2020
et a été publiée le 13 NOV. 2020

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Thierry KOVACS

